

Lyon, le 20 MARS 2017

Le directeur général

Monsieur le Président
du collectif pour l'hôpital de Moûtiers
BP 82
73600 MOÛTIERS-TARENTEISE

Réf. 2017-05

Monsieur le Président,

Comme nous en sommes convenus lors de notre rencontre à Moûtiers à l'occasion du déplacement que j'ai souhaité organiser au sein du CHAM, le 16 février dernier, je tiens à apporter des réponses aux différentes questions que vous m'avez posées.

Je veux préalablement confirmer la volonté de l'Agence de garantir la pérennité du site de Moûtiers du CHAM, en apportant, dans le cadre d'une approche territoriale, une réponse adaptée aux besoins de la population, sans transiger sur la qualité.

1) Le Conseil Territorial de Santé de la Savoie

Les représentants des usagers des associations agréées au niveau régional ou à défaut national (article L.1114-1 du code de la santé publique) font partie du collège 2-a du CTS. Ils sont désignés dans le cadre d'une procédure d'appel à candidatures. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a conduit cette procédure en octobre 2016. L'appel à candidatures a été mis en ligne sur le site internet de l'Agence. Les candidatures reçues ont permis de pourvoir les sièges des 6 titulaires et des 6 suppléants du collège 2-a du CTS de la Savoie.

Les postes vacants que vous évoquez, concernent le collège 2-b qui regroupe les représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées ; ceux-ci sont désignés sur proposition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

2) Bilan de la nouvelle organisation des services de santé en Tarentaise

La nouvelle organisation des services de santé en Tarentaise permet d'assurer l'aide médicale urgente par la pérennité d'un SMUR sur Moûtiers 7 jours sur 7 et 24h/24.

Un dispositif permettant l'accès à des consultations non programmées a été établi avec le centre d'accueil médical (CAM) qui fonctionne également en permanence.

Enfin, cette organisation assure l'orientation éventuelle vers un service de chirurgie sur Albertville ou Bourg-Saint-Maurice.

En ce qui concerne votre demande d'être destinataire de l'avis rendu par la Commission Spécialisée de l'Offre de Soins (CSOS) sur la fermeture des urgences, je vous indique que cette évolution relevant d'une réorganisation interne au CHAM, n'a pas fait l'objet d'un passage devant cette commission.

.../...

3) Le Centre d'Accueil Médical de Moûtiers

Depuis son ouverture (soit 450 jours), le CAMM a fermé 6 nuits (entre minuit et 7 heures du matin). Mais, il convient de rappeler que le SMUR est présent pour répondre aux prises en charge des urgences vitales.

Les médecins du CAMM n'ont pas tous la formation de MCS, mais, là encore, la présence du médecin urgentiste relevant du SMUR permet la prise en charge des urgences vitales.

L'orientation des patients par leur médecin traitant référent pour réaliser des radiographies relève de la liberté du médecin et du patient, en conséquence la réponse leur appartient.

Le coût du fonctionnement du CAMM est d'environ 900 000 €/an. Les deux SMUR du CHAM sont financés par une dotation MIG (Mission d'Intérêt Général).

4) Les cabinets de médecine de montagne

L'action d'amélioration de l'accès aux soins de premiers recours a permis la labellisation de 11 cabinets de montagne en Tarentaise, avec une aide de l'ARS allant de 30 000 à 45 000 € par cabinet pour l'acquisition ou le remplacement de matériel d'imagerie. Cette action s'est effectuée dans le cadre d'un appel à projets.

La vallée de la Tarentaise compte aujourd'hui 44 médecins titulaires de cabinets ou adjoints temporaires qui sont médecins correspondants du SAMU (MCS). Il s'agit d'une formation approfondie de prise en charge des urgences vitales, avec un complément de formation obligatoire chaque année. Ils interviennent en attendant l'arrivée du SMUR et sont dotés, par l'ARS, d'un équipement et de médicaments spécifiques de l'urgence.

5) Urgences et chirurgie d'Albertville :

L'activité des urgences a évolué sur les trois dernières années de la manière suivante, en prenant pour référence l'étude réalisée par KPMG (sur une période comprise du 15 mai au 15 mai) :

	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Albertville	19 813	20 602	24 975
Moûtiers	11 525	11 914	8 338
Total CHAM	31 338	32 516	33 313

L'évolution de l'activité des blocs opératoires (source SAE) est la suivante :

2013 : 4 936 actes

2014 : 5 161 actes

2015 : 5 356 actes

Au niveau de l'activité globale de l'établissement, celle-ci ne décroît pas et reste principalement saisonnière.

Le déficit du CHAM est dû principalement à sa difficulté à recruter des professionnels (recours à l'intérim qui génère des charges supplémentaires), ainsi qu'à une image dégradée liée à des informations contrastées circulant sur l'établissement.

Par ailleurs, la réponse aux besoins de la population implique une organisation bi-site des activités d'où des coûts supplémentaires incompressibles.

.../...

En ce qui concerne la rédaction en cours du projet médical, ce document est essentiel maintenant pour positionner l'établissement dans une organisation territoriale au sein du Groupement Hospitalier de Territoire Savoie-Belley.

Compte tenu de ces différents éléments, je suis sûr de pouvoir compter sur votre soutien constructif dans le développement des projets de cet établissement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL